

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil de la municipalité d'Alleyn et de Cawood, tenue le 10 octobre 2016, 10, chemin Jondee, Danford Lake, Québec.

EN PRÉSENCE: le maire Carl Mayer

Conseillers/ères Susan Tanner (absente) Ricky Lafleur (absente)

Sidney Squitti Ronnie Lafleur

Christopher Salt Karen Montague (absente)

La directrice générale, Isabelle Cardinal, zéro (0) invité était également présent.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mayer, reconnaissant le quorum, déclare l'assemblée est officiellement ouverte à 13h03.

2. Résolution Kazabazua

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Alleyn and Cawood et de Kazabazua ont eu une séance de travail avec leur représentant du conseil le 16 août concernant les travaux du chemin de Lauzon;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que les deux municipalités travailleraient ensemble pour mettre du gravier sur la route à partir d'une sablière localisé sur le chemin Lauzon. La municipalité de Kazabazua fournirait deux camions tandem pour transporter le matériel et la municipalité d'Alleyn et Cawood fournirait la pelle rétro caveuse et la niveleuse.

CONSIDÉRANT QU'il a également été convenu que la municipalité d'Alleyn et de Cawood ferait un rond-point pour que le chasse-neige dispose de suffisamment d'espace pour tourner et que cette partie de la route soit élargie.

CONSIDÉRANT QUE lorsque tout le travail est prêt à commencer, la municipalité de Kazabazua a décidé pour des raisons inconnues de ne pas aller de l'avant avec le travail.

CONSIDÉRANT QUE le conseil accuse réception de la résolution n ° 2016-10-286 de la municipalité de Kazabazua

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Alleyn et Cawood n'a pas d'entretien ni de financement pour l'entretien des routes qui ne se trouvent pas sur leur territoire.

157-10-16 Chemin Lauzon

Proposé par: Conseiller Salt

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Kazabazua soit informée que la municipalité de Alleyn et Cawood n'effectue pas l'entretien ou la maintenance de routes en dehors de leur territoire.

QUE le conseil suggère que la municipalité d'Alleyn et Cawood effectue l'entretien estival du chemin Lauzon et que la municipalité de Kazabauza effectue l'entretien hivernal.

QUE l'entretien d'été ne comprend que le nivellement de la route et que l'entretien d'hiver ne comprend que le déneigement.

QUE chaque municipalité soit responsable de mettre du matériel sur son tronçon du chemin Lauzon et d'entretenir ses ponceaux, nettoyer la végétation en bordure de chemin et barrages de castors

Que si la municipalité de Kazabazua refuse de conclure un accord avec la municipalité d'Alleyn et Cawood à ces conditions, il est résolu de soumettre le différend de l'entretien du chemin Lauzon à la Commission Municipale du Québec.

Adopté

3. Chemin Lauzon

158-10-16

PROPOSÉ PAR: Conseiller Salt

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité poursuivra les travaux sur le chemin Lauzon.

Adopté

4. AJOURNEMENT

159-10-16

PROPOSÉ PAR: Conseiller Ronnie Lafleur

Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 13 h 15.

Adopté



Carl Mayer, maire



Isabelle Cardinal, directrice générale et secrétaire-trésorière.